

## La question du profilage ethnique en Europe

Des contrôles d'identité en pleine rue aux fouilles dans les aéroports, des descentes des services de l'immigration à la collecte et au « forage » de données, le « profilage ethnique » est une pratique largement répandue à travers toute l'Europe. De telles méthodes, par lesquelles des individus sont ciblés et font l'objet d'une attention disproportionnée de la part de la police, en vertu, non de ce qu'ils ont pu faire, mais de qui ils sont ou de l'endroit où ils prient, se manifestent à tous les échelons des forces de l'ordre et des services de sécurité, et elles ont des conséquences négatives sur la vie de millions d'individus. Il n'existe cependant aucune preuve que ces pratiques fonctionnent réellement, ni qu'elles permettent de diminuer les chiffres de la délinquance, de lutter contre le terrorisme ou de réduire le nombre d'immigrants sans papiers. Pratiqué à large échelle et soumis à peu de contrôles, le profilage ethnique laisse insidieusement croire, à tort, que la discrimination est acceptable, et son impact sur les relations entre la police et les communautés est désastreux. Il s'agit d'une pratique inefficace que les autorités nationales et régionales doivent s'engager à éradiquer.

### Définir le profilage ethnique

Le profilage ethnique se définit comme le recours, par les agents de la force publique, à des généralisations fondées sur la race, l'appartenance ethnique, la religion ou l'origine nationale, plutôt qu'à des preuves objectives ou à des éléments de comportement individuel, pour tenter de déterminer qui est éventuellement impliqué dans des activités criminelles, ou a pu l'être par le passé. Il est le produit du recours habituel, souvent inconscient, à des stéréotypes largement acceptés au sujet des personnes qui ont l'air suspectes, ou des groupes qui seraient davantage enclins à commettre certains types de délits. Il peut également résulter de politiques institutionnelles qui ciblent certains types de délinquance ou certains secteurs géographiques spécifiques, sans tenir compte de l'impact disproportionné que de tels choix peuvent avoir sur des groupes ethniques particuliers.

### Le profilage ethnique, en pratique et en action

En Europe, les membres de minorités sont contrôlés et fouillés nettement plus fréquemment que leurs homologues blancs européens. A [Paris](#), par exemple, les Noirs et les Arabes ont entre deux et 14 fois plus de chances d'être contrôlés par la police que les Parisiens blancs. Des [études menées dans plusieurs villes d'Espagne](#) ont montré que les immigrants, en particulier les Marocains et les Roumains, risquaient largement

plus d'être contrôlés que les Espagnols, en dépit de taux de criminalité bien inférieurs.

Une large part du profilage ethnique s'effectue au nom du contrôle des flux migratoires. De nombreux citoyens européens ou résidents légaux, que leurs origines rattachent à une minorité ethnique, se voient ainsi visés par des contrôles d'identité à grande échelle, des descentes de police, des raids dans les transports publics, et d'autres opérations liées à l'immigration, simplement en raison de la couleur de leur peau, et non parce qu'il existerait quelque indice substantiel qu'ils puissent être des migrants sans papiers.

A l'échelon européen comme à l'échelon national, les efforts pour contrer le terrorisme à l'ère de l'après-11 septembre se sont appuyés sur des [généralisations au sujet des musulmans et de certaines façons de pratiquer l'Islam](#). L'existence d'un profilage ethnique est manifeste lorsque se produisent des contrôles d'identité à grande échelle dans les lieux publics, des descentes de police dans des mosquées, lorsqu'on effectue un « forage » dans des bases de données publiques ou privées, des activités de surveillance, ou encore lorsque l'on s'efforce de contrer la « radicalisation ».

### En quoi le profilage ethnique pose-t-il problème ?

Les partisans du profilage ethnique avancent l'argument

que les membres de minorités ethniques sont davantage susceptibles d'être impliqués dans des activités criminelles, et que les « contrôles au faciès » relèvent juste d'un « bon travail de police » et de la lutte contre la délinquance. C'est tout simplement faux.

Le profilage ethnique revient à disperser de façon inefficace les ressources déjà maigres allouées au maintien de l'ordre. Lorsque la police traite un groupe entier de personnes comme des suspects potentiels, des individus dangereux qui ne cadrent pas avec ce profil risquent de passer au travers des mailles du filet, pendant que les forces de l'ordre fixent leur attention sur des personnes innocentes simplement en raison de leur apparence ou de leur lieu de prière.

Le profilage ethnique est également inefficace et contre-productif. Pour que le travail des services de maintien de l'ordre soit efficace, il faut en effet que les gens aient confiance en la police et s'attendent à ce qu'elle agisse dans le cadre de la loi et de façon équitable. Or, les individus qui subissent les contrôles d'identité de façon habituelle et répétée, une expérience souvent humiliante et traumatisante, perdent fréquemment toute confiance envers les forces de l'ordre. Cette perte de confiance se communique à leur famille, à leurs amis, à leurs associés et aux communautés dont ils font partie, ce qui a des conséquences négatives sur l'état des relations entre la police et les communautés, et conduit ces dernières à coopérer moins volontiers avec les forces de l'ordre.

Le profilage ethnique viole un principe fondamental des droits de l'homme : toute personne a droit au même traitement devant la loi. Il s'agit donc d'une pratique illégale, qui stigmatise des groupes entiers d'individus et les fait passer pour des criminels, des terroristes potentiels, ou des immigrés clandestins, donnant par là-même une aura de légitimité à des stéréotypes raciaux plus larges, et les renforçant.

### Comment lutter contre le profilage ethnique ?

#### *Recherche et documentation*

La Justice Initiative conduit des recherches en coopération avec ses partenaires nationaux pour produire une documentation à la fois qualitative et quantitative sur le profilage ethnique. Ces efforts ont déjà permis à des études innovantes de voir le jour, en [Bulgarie](#), au Danemark, en [Hongrie](#), en [France](#), en Allemagne, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas et en [Espagne](#), qui ont pour la toute première fois mis en

lumière la prévalence, l'ampleur, la gravité, les conséquences et le coût humain et financier du profilage ethnique au niveau national et européen. L'un des éléments-clefs de ce travail de recherche et de documentation est d'aider les sociétés civiles locales à développer des compétences pour assurer, de façon indépendante, un suivi continu des pratiques policières discriminatoires et documenter celles-ci.

#### *Promouvoir les bonnes pratiques*

La Justice Initiative a développé une « boîte à outils » pour faire face au profilage ethnique, qui propose un modèle conceptuel de bonnes pratiques et met en avant des réussites exemplaires partout en Europe. Partant du succès rencontré par son propre projet [STEPSS](#), la Justice Initiative travaille en partenariat avec des chercheurs de chaque pays, des organisations issues de la société civile, et des agents des forces de l'ordre pour assurer un suivi de l'usage que font ces dernières des contrôles d'identité, déterminer si ceux-ci touchent des groupes minoritaires, évaluer leur efficacité dans la détection et la résolution des délits, et mettre en œuvre des pratiques policières alternatives.

#### *Défense juridique*

La Justice Initiative s'efforce d'amener les autorités européennes à reconnaître le problème et à intégrer dans leurs politiques et leurs législations des garde-fous contre le profilage ethnique. Elle soutient également, au niveau national et international, les actions en justice contre les pratiques de profilage ethnique, comme par exemple l'affaire [Rosalind Williams v. Spain](#) portée devant le Comité des Nations-Unies pour les droits de l'homme, dont l'arrêt a fait date. Il s'agissait de la première décision d'un tribunal international établissant que le profilage ethnique violait les normes internationales en matière de droits de l'homme.

#### Contact:

- Rachel Neild (Washington, D.C.):  
Email: [rneild@justiceinitiative.org](mailto:rneild@justiceinitiative.org)
- Rebekah Delsol (London)  
Email: [rdelsol@justiceinitiative.org](mailto:rdelsol@justiceinitiative.org)
- Indira Goris (New York)  
Email: [igoris@justiceinitiative.org](mailto:igoris@justiceinitiative.org)

Pour de plus amples informations, veuillez-vous reporter au site internet de l'Open Society Justice Initiative : <http://www.justiceinitiative.org>

